

NOTE AUX CANDIDATS POUR L'HABILITATION UNIVERSITAIRE EN « SCIENCES AGRONOMIQUES » (2024-2025)

Cadre réglementaire

- Décret n° 2003-658 du 17 mars 2003, modifiant et complétant le décret n° 98-1332 du 22 juin 1998, relatif à l'habilitation universitaire en sciences agronomiques.
- Décret n° 1997-1803 du 03 septembre 1997, modifiant et complétant le décret n°93-1823 du 6/9/1993, relatif à l'habilitation universitaire.
- Circulaire (MESRS) n° 07/2009 du 4/2/2009, relative au dépôt des dossiers d'habilitation universitaire.

Dossier de Candidature

L'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem est habilité à délivrer l'Habilitation Universitaire en « Sciences Agronomiques » dans l'une des disciplines suivantes : **Sciences du Génie Rural, Eaux et Forêt ; Sciences de la Production et de la Santé Animales ; Sciences de la Production Végétale, du Sol et de l'Environnement et Sciences de la Protection des Végétaux.** L'appel à candidature en date du 19 décembre 2023, affiché sur le site de l'ISA-CM ([cliquer ici](#)), est ouvert pour toute l'année universitaire 2023-2024.

Le candidat doit déposer trois dossiers administratifs, scientifique et pédagogique.

Dossier administratif

- a. Formulaire de candidature (**ANNEXE 1**)
- b. *Curriculum Vitae* exhaustif faisant apparaître les activités du candidat dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.
- c. Copies des diplômes universitaires.
- d. Etat de services (شهادة في الخدمات)
- e. Deux Photos d'identité récentes.
- f. Deux lettres recommandées avec accusé de réception portant l'adresse du candidat.
- g. Une copie de la décision d'équivalence pour les diplômes de doctorats étrangers.
- h. Une copie de la décision de nomination au grade de maître assistant de l'enseignement supérieur agricole.
- i. Une copie de la décision de titularisation dans le grade de maître assistant.
- j. Une copie de la CIN.

Le jour de dépôt du dossier de candidature, le candidat doit présenter les pièces originales des copies de ses diplômes universitaires.

Dossier scientifique: deux copies (format papier) + 01 copie électronique (CD)

- a. Copie électronique de la Thèse de Doctorat du candidat
- b. *Curriculum Vitae* du candidat
- c. Mémoire de l'habilitation universitaire sur une thématique de recherche dans la spécialité (introduction générale, problématique et objectifs, cadre de recherche, approche méthodologique, résultats et discussion; articles issus de ces axes) selon le modèle de l'ED de l'ISA-CM (**ANNEXE 2**) avec un rapport anti plagiat¹.

Le rapport anti plagiat du mémoire d'habilitation doit être < 15 %.

¹ Le rapport anti plagiat est à effectuer par le logiciel Turnitin

- d. Liste des publications scientifiques dans la spécialité, après le grade de maître assistant.
- e. Une copie de chaque publication scientifique.
- f. Liste des communications orales et affichées dans la spécialité, après le grade de maître assistant : liste avec une copie du résumé de chaque communication et attestation de participation mentionnant le nom du candidat et le titre de la contribution.
- g. Une copie du résumé de chaque communication orale ou affichée justifiée par une attestation.
- f. Liste des projets/actions de recherche : Description de ces projets, actions avec précision de la contribution du candidat, cadre et équipe de recherche et attestation(s).

Dossier pédagogique : Deux copies (format papier) + 1 copie électronique (CD)

- a. Rapport détaillé des activités pédagogiques (enseignement et encadrement)
 - Liste détaillée des activités d'enseignement (cours, TP, TD) + documents et supports des cours enseignés.
 - Liste détaillée des encadrements avec des justificatifs (Page de garde de chaque mémoire d'encadrement + Attestation d'encadrement délivrée par l'établissement concerné).
- b. Innovations pédagogiques : cours en ligne, conception de supports pédagogiques innovants, formations pédagogiques (attestations).
- c. Publication de supports pédagogiques (ouvrages, applications informatiques, vidéos, etc....).

Dépôt de dossier

Les candidats doivent déposer un dossier papier au bureau d'ordre de l'ISA-CM ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Institut Supérieur Agronomique de Chott Meriem, BP 47, 4042 Chott Mariem, Sousse, Tunisie.

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Exposé oral

L'exposé oral de l'Habilitation Universitaire doit être conforme au modèle de l'ANNEXE3.

Directrice de l'Ecole Doctorale

Directeur Général de l'ISA-CM